

Intitulé

S'approprier le nouveau dispositif
d'évaluation des ESSMS

Référence

FOR 507

Formateur

Evaluateur

Prérequis

Connaissance du cadre législatif et
réglementaire de la loi du 2 janvier
2002 (droits des personnes
accompagnées, modalités de
participation des personnes, etc.)

Public visé

Dirigeants associatifs, cadres et
professionnels impliqués dans la
démarche qualité et la gestion de
projet

Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

369 € / jour / personne

Prix Intra /

1900 € par jour

Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

S'approprier le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS

L'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de réaliser une évaluation, introduite par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a permis d'inscrire les ESSMS dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et activités délivrées.

L'article 75 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé fait entrer l'évaluation des ESSMS dans une nouvelle étape. Elle met en place un dispositif national commun d'analyse et d'évaluation externe de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées.

Objectifs

- S'approprier le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS et en connaître les enjeux ;
- Intégrer les attendus du référentiel de la HAS et de l'outil SYNAE ;
- Maîtriser le vocabulaire du référentiel ;
- Se familiariser avec la logique de la preuve.

Contenu

Contexte :

- Le cadre réglementaire de l'évaluation ;
- Les orientations stratégiques portées par le dispositif d'évaluation.

- Structure, logique de construction et contenu du référentiel

- Les 3 grands chapitres : la personne, les professionnels, l'ESMS ;
- Les fiches critères ;
- Les fiches pratiques ;

- La méthode d'évaluation définie par la HAS

- L'auto-évaluation et l'évaluation externe ;
- L'accompagné traceur, le traceur ciblé et l'audit système ;
- Le système de cotation et les preuves qualité ;
- Les critères impératifs et standards ;
- Le déroulé de la visite d'évaluation ;
- Le rapport d'évaluation ;
- Le système d'information utilisé : l'outil SYNAE.

- L'auto-évaluation facultative (mais recommandée par la HAS !)

- Conseils pour la conduite de l'auto-évaluation et la préparation de la visite d'évaluation.

- Cas pratiques :

- entraînement à l'auto-évaluation à partir de 3 critères issus de chacun des chapitres (repérage des éléments de preuves qualité à préparer, etc.)

Pour aller plus loin : quels liens entre le référentiel HAS et les nomenclatures SERAFIN PH

Évaluation des résultats

Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.